



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

CM-10

Restrictions relatives à l'utilisation des logiciels

Juill. 2026



Gestion sécurisée des configurations système

Configuration Management

CM-10 – Restrictions relatives à l'utilisation des logiciels (-F-)

Énoncés :

- a. Utiliser les logiciels et la documentation connexe conformément aux ententes contractuelles et aux lois sur le droit d'auteur
- b. Faire le suivi de l'utilisation des logiciels et de la documentation connexe qui sont protégés par des licences limitant la copie et la diffusion du produit
- c. Contrôler et documenter l'utilisation de la technologie de partage de fichiers pair à pair pour s'assurer qu'elle n'est pas utilisée à des fins non autorisées de distribution, d'affichage, d'exécution ou de reproduction d'oeuvres protégées par le droit d'auteur

Responsable : COCD

Discussion :

Le suivi des licences d'utilisation de logiciel peut s'effectuer de façon manuelle ou automatique, selon les besoins de l'organisation. Des exemples d'ententes contractuelles comprennent des contrats de licence de logiciels et des accords de non-divulgaration.